

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2019

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190204-DEL014-19-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2019  
Date de réception préfecture : 11/02/2019

**DELIBERATION N° DEL014-19**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 29 janvier 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christine TISON, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 4 février 2019)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 04 février 2019)  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 29 janvier 2019)  
M. GUERRE GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 1<sup>er</sup> février 2019)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 4 février 2019)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 31 janvier 2019)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

M. DANIEL FINAZZO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Acquisition d'un local appartenant à la Société Civile de Construction Vente (SCCV) La Poste - rue de l'Isère.**

**Rapporteur : Paul BERTHOLLET.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre du programme immobilier "Le Sémaphore", réalisé par la SCCV La Poste, 31 rue de l'Isère, la commune a souhaité acquérir un local en vue d'y accueillir la crèche parentale des Lithops, le local actuel ne satisfaisant plus aux normes des services départementaux de la protection maternelle et infantile.

Ce local, d'une surface de plancher de 181 m<sup>2</sup> environ ainsi qu'un jardin privatif d'une superficie d'environ 48 m<sup>2</sup>, sont situés au rez-de-chaussé d'un bâtiment d'habitation collectif comprenant 27 logements.

Ce local, en arrière du bâtiment bénéficie d'une orientation sud, sud-ouest et d'un accès direct sur l'extérieur.

Le local sera livré hors d'eau et hors d'air, avec les menuiseries extérieures prévues au projet architectural et les réseaux fluides en attente.

Il convient de formaliser cette acquisition avec la SCCV La Poste convenue au prix de trois cent soixante deux mille euros (362 000 €).

Références cadastrales	Adresse	Superficie	Propriétaire	Prix
AN 594 - 595 p	31 rue de l'Isère	Local de 181 m <sup>2</sup> de surface de plancher et jardin de 47,90 m <sup>2</sup>	SCCV La Poste	362 000 €

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 janvier 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du local précité, auprès de la SCCV La Poste, ou toute société s'y substituant, au prix de trois cent soixante deux mille euros (362 000 €),
- de l'autoriser à signer tous documents, compromis et actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 4 février 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.